

MANIFESTE POUR LA RECONQUÊTE D'UNE ÉCOLE QUI INSTRUISE

Texte adopté par les 136 participants à la rencontre nationale du 12 novembre 2016

Briser le consensus pour combattre l'effondrement en cours

Une étude officielle du ministère de l'éducation établit l'effondrement en cours du système éducatif. En atteste la baisse dramatique des résultats en orthographe – les plus faciles à quantifier – depuis 1987.

En 2015, sur une dictée de 10 lignes un élève de CM2 fait en moyenne 17,8 erreurs alors que sur la même épreuve la moyenne était de 14,3 en 2007 et 10,6 fautes en 1987.

Il est révoltant de constater que ce sont les élèves les plus faibles qui sont les plus touchés puisque ceux qui font 25 erreurs et plus sont en 2015 19.8% d'une cohorte, alors qu'ils n'étaient que 5.4 % en 1987.

N'en doutons pas, d'autres études, portant sur d'autres domaines et d'autres niveaux d'enseignement, parviendraient aux mêmes résultats.

Une conclusion s'impose. Un effondrement est en cours.

Pourtant la ministre de l'éducation nationale, madame Najat Vallaud Belkacem oser déclarer le 9 novembre : *« C'est en nous appuyant sur ces progrès que nous remédions à la situation catastrophique dans laquelle se trouve la maîtrise de la langue française ces dernières années. »*

Selon la ministre tout va mieux ! Elle déclare même *« Que l'on cesse ces réformatives à la marge qui n'abordent jamais le problème de front. Que l'on cesse de ne s'intéresser uniquement qu'à la question des horaires : si l'enseignement n'est pas efficace, peu importe que vous y consacriez 20h ou 35h ! Ce sera vain. »*

Pour la ministre il faudrait donc aller encore plus loin et plus fort dans la voie des contre réformes destructrices de l'école publique et du droit à l'instruction pour tous.

La réforme du collège qui supprime jusqu'à 4 heures et demi de cours par semaine en classe en troisième, la réforme des rythmes scolaires qui introduit la confusion entre temps scolaire et périscolaire et réduit le temps d'instruction ne suffiraient donc pas !

Qu'est-ce qui permet à la ministre, à tous les ministres depuis des décennies de poursuivre leur œuvre de destruction si ce n'est le consensus institutionnel auquel nous avons été confrontés lors des mobilisations pour l'abandon de la réforme des rythmes scolaire, de la réforme du collège, des enseignants du supérieur contre la loi LRU qui organise la concurrence entre les universités...

Consensus revendiqué par La ministre qui déclare : *« Consensus n'est donc pas un gros mot. Ce n'est pas une compromission. C'est un mot qui vient du latin, et qui signifie tout simplement "accord". (...) Oui, je souhaite qu'au consensus scientifique corresponde un consensus politique. »*

Consensus auquel sont à nouveau confrontés les étudiants qui s'opposent à la sélection à l'entrée du master.

Le 26 octobre 2016 a été adoptée en première lecture au Sénat une proposition de loi, sans qu'aucun parlementaire ne vote contre. Que dit cette proposition de loi ? *« Les établissements peuvent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat. »* (Art 1, alinéa 1)

« Fixer des capacités d'accueil » c'est instaurer la sélection, c'est interdire à des milliers de jeunes étudiants, qui ont pourtant réussi leur licence, de poursuivre leurs études pour respecter les « capacités d'accueil » fixées par les restrictions budgétaires.

Un consensus qui vient de loin.

Un consensus auquel nous nous heurtons en permanence : de l'appel de Bobigny qui remplace le droit à l'instruction par un *« Droit à l'éducation, pour chacun et pour tous dans l'équité »* en passant par la loi Peillon de refondation de l'école adoptée le 8 juillet 2013 avec les voix des groupes parlementaires PS, PCF-Front de gauche, Europe Ecologie-Les Verts et sans que les parlementaires de l'opposition n'aient saisi le conseil constitutionnel, jusqu'aux directives de l'Union européenne qui fixent pour but à l'éducation la transmission de comportements comme *« l'esprit d'entreprise »* et vante les mérites de *« l'éducation informelle »*, en dehors de l'école.

Au moment où se met en place la loi travail promulguée le 8 août 2016 malgré l'opposition, par la grève et la manifestation, de millions de salariés, nous, enseignants, chercheurs, parents, syndicalistes, citoyens, réunis à Paris le 12 novembre autour du Manifeste pour la reconquête d'une école qui instruit, jugeons nécessaire de nous regrouper sur les principes qui suivent.



Au moment où les plus grands dangers menacent l'école publique et laïque, fondée par Jules Ferry, héritière des principes de Condorcet, et de la révolution de 1789, pour soumettre l'enseignement aux lois du marché et du profit des entreprises,

Nous, enseignants, parents, travailleurs, citoyens affirmons que l'école doit reposer sur les principes suivants

L'Etat doit garantir le droit égal à l'instruction, partout, à tous les enfants de tous les citoyens. Pour cela l'état a en charge l'éducation qui doit demeurer nationale. Les projets éducatifs locaux qui éclatent l'école en une multitude de projets territoriaux doivent cesser. Le statut de fonctionnaire d'état des enseignants qui garantit l'égal accès pour tous à l'instruction (diplômes nationaux, programme nationaux, concours nationaux ...) doit être défendu.

Une école qui instruit

Elle doit reposer sur un enseignement structuré en disciplines, dispensant un enseignement basé sur des programmes nationaux, aboutissant à la délivrance de diplômes nationaux, reconnus sur tout le territoire et dans les conventions collectives et les statuts. L'école du savoir s'oppose à l'école de la coéducation qui mêle enseignement scolaire et « animation » permettant l'intrusion dans l'école de toutes les associations y compris religieuses, groupes de pression politique et lobbies de toute nature, au mépris de la laïcité. L'école doit donner des droits, elle s'oppose à la dérèglementation et à la déqualification. L'école doit permettre une réelle intégration des enfants handicapés avec des structures spécialisées et des maîtres spécialisés.

Une école laïque

C'est à cette condition qu'elle permet d'instruire les futurs citoyens et de leur faire acquérir pleinement la liberté de réfléchir et la liberté de penser. Elle s'oppose à l'enseignement des religions, à l'enseignement d'une morale, à l'enseignement de « valeurs », ce qui ne serait qu'un formatage des esprits. Elle nécessite de réserver les fonds publics à la seule école publique.

C'est dans un même objectif que le gouvernement détruit l'école qui instruit et délivre de diplômes nationaux et qu'il dynamite le code du travail qui protège les travailleurs : livrer la classe ouvrière et la jeunesse à l'exploitation capitaliste.

La défense de l'école nécessite que ce gouvernement au service de l'union européenne et du patronat soit défait. Elle nécessite d'en finir avec les institutions antidémocratiques de la V^e République qui tournent le dos à ces exigences.

Nous bannissons le mot inéluctable : une loi se vote et une loi s'abroge !

Il faudra bien que soient prises les mesures d'urgence de sauvegarde des intérêts de la classe ouvrière et de toute la population, en particulier les premières mesures immédiates pour reconquérir l'école publique et laïque, et abroger dans un même mouvement :

La loi de refondation de l'école, les réformes des rythmes scolaires, du collège et la réforme Chatel du lycée, la loi Montchamp de 2005, les lois anti laïques et toutes les lois de destruction de l'école de la V^e république !

Je m'associe publiquement à la déclaration ci-dessus.

Nom : Prénom :

Qualité :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] Courriel :

Signature :

A retourner à : manifestecole@gmail.com

Le Bulletin numéro 4 publiera les interventions des participants à la rencontre du 12 novembre.